

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
N° 1275-112

15 SEPTEMBRE 2008

Procès-verbal d'une assemblée tenue le 15 septembre 2008 à 19 h, en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour soumettre le projet de règlement n° 1275-112 à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller Monsieur Paul Dumoulin.

Sont aussi présents :

La directrice générale Madame Manon Bernard,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

À 19 h, Monsieur le maire mentionne que le Conseil a adopté le 2 septembre 2008 le projet de règlement n° 1275-112 et explique aux personnes présentes la nature de ce projet de règlement :

1) PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-112 INTITULÉ :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de :

- modifier la grille des usages et normes de la zone C2-248 afin d'exclure l'usage "tavernes, bars et boîtes de nuit" des usages autorisés à ladite zone. »

L'objet du projet de règlement n° 1275-112 est décrit dans le titre.

Demande de participation à un référendum :

Les personnes intéressées ont le droit de déposer au bureau de la municipalité une demande afin qu'une disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

Modalités d'exercice du droit de signer une demande :

Après la tenue de l'assemblée publique de consultation, le Conseil adoptera, avec ou sans changement, un second projet de règlement.

Et, à la suite de l'adoption du second projet de règlement, le greffier donne un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que la disposition soit soumise à leur approbation.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet;
- indiquer la zone d'où provient la demande;
- mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième (8^e) jour qui suit celui de la publication de l'avis.

Absence de demande :

La disposition du second projet de règlement qui n'aura pas fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Par la suite, Monsieur le maire explique aux personnes présentes les conséquences qui en découleront suite à son adoption et invite les personnes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement à le faire.

Toutes les personnes qui désiraient s'exprimer sur ledit projet de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil, l'assemblée est levée à 19 h 03.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

JS/kl

Jean St-Antoine, greffier

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 septembre 2008, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller Monsieur Paul Dumoulin.

Sont aussi présents :

La directrice générale Madame Manon Bernard,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

08-09-824

ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 septembre 2008 soit, et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 20.1 « Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout / Révision »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion;

Présences;

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal :
- séance ordinaire du 2 septembre 2008;
3. Période de questions;
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.2 Résolution d'appui à la maison d'hébergement « La demeure de mon enfant »;
 - 4.4 Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil / Souper bénéfice / 17 octobre 2008;
 - 4.5 Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Tournoi de golf / 23 septembre 2008;
5. **COMMUNICATIONS**
6. **GREFFE**
 - 6.1 Acquisition / Immeuble sis au 443 boulevard de la Cité-des-Jeunes;
7. **SERVICES INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
8. **TRÉSORERIE**
 - 8.1 Transport Soleil / Quote-part 2008;
9. **EAUX ET ASSAINISSEMENT**

- 10. GÉNIE**
- 10.1 Soumissions / Travaux de réhabilitation de ponceaux près du 1369, route Harwood / N° 401-110-08-53;
- 10.2 Soumissions / Travaux d'éclairage du stationnement du parc Valois / N° 401-110-08-58;
- 10.4 Contrat / Collecte, transport et disposition des résidus domestiques pour les années 2009 à 2013;
- 11. URBANISME**
- 11.1 Dérogation mineure / 176, rue Bourget / Lot 1 675 539 / Zone H1-320 / CCU 08-09-129;
- 12. RÉGLEMENTATION**
- 12.1 Adoption 2^{ème} projet / Règlement n° 1275-112 / Modification des usages / Zone C2-248;
- 13. TRAVAUX PUBLICS**
- 14. CIRCULATION**
- 15. ACTION COMMUNAUTAIRE**
- 15.1 Tourisme Suroît / Souper bénéfique / 24 octobre 2008;
- 15.2 Sphère Multiculturelle / Semaine interculturelle de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière;
- 15.4 Club badminton Badclub de Vaudreuil-Dorion / Octroi d'une subvention spéciale;
- 16. ARTS ET CULTURE**
- 17. PROTECTION PUBLIQUE**
- 18. RESSOURCES HUMAINES**
- 18.1 Service sécurité incendie / Fin de la période d'essai de M^{me} France St-Amour;
- 18.2 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Embauche temporaire d'un opérateur-mécanicien d'entretien des eaux et assainissement;
- 18.3 Service des travaux publics / Prolongement de la période d'embauche de M^{me} Valérie Beaudoin;
- 19. DIRECTION GÉNÉRALE**
- 19.1 Autorisation directrice générale :
- Cercle des Fermières de Vaudreuil / Installation de pancartes;
- 20. AFFAIRES NOUVELLES**
- 20.1 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout / Révision;
- 21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS**
- 22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**
- 23. LEVÉE DE LA SÉANCE ».**

"ADOPTÉE"

08-09-825

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008 soit et il est, par les présentes, adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

"ADOPTÉE"

08-09-826 **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-09-827 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA MAISON D'HÉBERGEMENT « LA DEMEURE DE MON ENFANT »**

CONSIDÉRANT la mission humanitaire du projet « La demeure de mon enfant » qui consiste à ouvrir une maison d'hébergement permanent pour personnes vivant avec un handicap physique ou intellectuel sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que cette maison offrira une alternative sécuritaire, chaleureuse et humaine pour les parents qui doivent trouver un hébergement pour leur enfant adulte vivant avec un handicap;

CONSIDÉRANT le manque de ressources pour soutenir les parents et familles de notre région qui ont à faire face à de tels problèmes;

CONSIDÉRANT que la région de Vaudreuil-Soulanges ne possède aucun hébergement de ce genre et que la population croissante de la région amène une clientèle importante pour ce type de résidence;

CONSIDÉRANT les emplois qui seront ainsi créés;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion appuie le projet « La demeure de mon enfant » visant à ouvrir à Rigaud une maison d'hébergement pour personnes vivant avec un handicap intellectuel, physique ou autre.

"ADOPTÉE"

08-09-828 **FONDATION DU CENTRE D'ACCUEIL VAUDREUIL / SOUPER BÉNÉFICE / 17 OCTOBRE 2008**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper bénéfice organisé par la Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) billets au montant de cent dix dollars (110 \$) chacun pour le souper bénéfice annuel organisé par la Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil qui aura lieu le 17 octobre 2008 au Pavillon sur le lac du Château Vaudreuil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-09-829

**SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE EST DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES /
TOURNOI DE GOLF / 23 SEPTEMBRE 2008**

CONSIDÉRANT

l'invitation à participer à la 6^{ème} édition du tournoi de golf organisé par le service de police de la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au profit des Olympiques spéciaux du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit versé à titre de commandite « bronze » pour la 6^{ème} édition du tournoi de golf organisé par le service de police de la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qui aura lieu le 23 septembre 2008 au Club de golf Rivière Rouge;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-60-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-09-830

ACQUISITION / IMMEUBLE SIS AU 443 BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES

CONSIDÉRANT

la résolution 08-04-382 adoptée à la séance ordinaire du 21 avril 2008;

CONSIDÉRANT

que la Ville désire faire l'acquisition d'un immeuble situé au 443, boulevard de la Cité-des-Jeunes, en vue du prolongement de l'avenue André-Chartrand;

CONSIDÉRANT

le rapport de M. Denis Lefebvre, évaluateur, en date du 1^{er} avril 2007, ainsi que la lettre d'opinion du 4 septembre 2008;

CONSIDÉRANT

l'entente intervenue entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et les propriétaires pour la cession de cet immeuble pour la somme de trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$), plus les frais de déménagement raisonnables sur présentation des pièces justificatives;

CONSIDÉRANT

que les propriétaires de l'immeuble s'engagent à le libérer au plus tard le 1^{er} juillet 2009;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu, dans l'intervalle, que la Ville et les propriétaires se consentent mutuellement une offre d'achat et une promesse de vente à l'égard de ladite propriété;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal approuve l'acquisition de gré à gré d'une propriété située au 443, boulevard de la Cité-des-Jeunes, sise sur le lot 1 674 085, pour la somme de trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$);

QUE la Ville rembourse à ses propriétaires leurs frais de déménagement raisonnables sur présentation des pièces justificatives;

QUE mandat soit confié à M^e Chantal Lamarre, notaire, afin de préparer et recevoir l'offre d'achat ainsi que l'acte notarié pour la cession dudit immeuble;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-320-00-529;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-09-833

**SOUSSIONS / TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DU STATIONNEMENT DU PARC
VALOIS / N° 401-110-08-58**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour les travaux d'éclairage du stationnement du parc Valois, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 septembre 2008 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, il appert que le soumissionnaire ayant proposé le prix le moins élevé n'a pas reçu, en raison d'une omission des consultants de la Ville, l'addenda n° 1;

CONSIDÉRANT que l'omission de la transmission de cet addenda à l'un des soumissionnaires a pour effet de modifier le rang des ceux-ci;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucune solution satisfaisante pour donner un traitement équitable à tous les soumissionnaires dans le cadre du présent appel d'offres;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal ne donne aucune suite à l'appel d'offres n° 020-020-64 et rejette, en conséquence, les soumissions ouvertes le 3 septembre 2008;

QU'un nouvel appel d'offres soit lancé pour l'exécution des travaux d'éclairage du stationnement du parc Valois;

QUE la Ville prenne acte de l'engagement de ses consultants d'assumer les coûts afférents à ce nouvel appel d'offres.

"ADOPTÉE"

08-09-834

**CONTRAT / COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS
DOMESTIQUES POUR LES ANNÉES 2009 À 2013**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a signifié son accord, suite à l'adoption de la résolution 08-07-711, de faire partie de regroupement des villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Île-Perrot afin de procéder à un appel d'offres commun pour le contrat de collecte des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres TEC-08-030 préparé par la Ville de Pincourt au bénéfice des villes du regroupement ont été ouvertes publiquement le 18 août 2008 à l'hôtel de ville de Pincourt;

CONSIDÉRANT l'article 10 du cahier des charges du devis qui prévoit que chacune des villes devra procéder individuellement à l'attribution du contrat et assumera la pleine gestion des opérations sur son territoire;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires ont déposé des soumissions conformes aux clauses du devis de l'appel d'offres précité;

QUE le second projet de règlement n° 1275-112 intitulé :

« **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de :**

- **modifier la grille des usages et normes de la zone C2-248 afin d'exclure l'usage "tavernes, bars et boîtes de nuit" des usages autorisés à ladite zone. »,**

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

ET QU'avis soit aussi donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

"ADOPTÉE"

08-09-837

TOURISME SUROÏT / SOUPER BÉNÉFICE / 24 OCTOBRE 2008

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper bénéfice organisé par Tourisme Suroît;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) billets au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun pour le souper bénéfice organisé par Tourisme Suroît qui aura lieu le 24 octobre 2008 à l'Hôtel Plaza de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-09-838

SPHÈRE MULTICULTURELLE / SEMAINE INTERCULTURELLE DE VAUDREUIL-SOULANGES / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par M. Andreas Bischoff, président de Sphère Multiculturelle;

CONSIDÉRANT la tenue de la troisième édition de la Semaine interculturelle de Vaudreuil-Soulanges du 3 au 8 novembre 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit octroyée une subvention spéciale de trois mille dollars (3 000 \$) à Sphère Multiculturelle pour la tenue de la troisième édition de la Semaine interculturelle de Vaudreuil-Soulanges du 3 au 8 novembre 2008;

QUE soit autorisée l'utilisation de l'Opticentre Saint-Jean-Baptiste pour la tenue de la journée de clôture de l'événement susdit;

QUE le Service action communautaire soit mandaté afin de porter assistance et voir au bon déroulement des activités entourant la Semaine interculturelle de Vaudreuil-Soulanges;

QUE la dépense reliée à l'octroi de la subvention spéciale soit imputée au poste budgétaire 02-701-60-970;

08-09-841

**SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / EMBAUCHE
TEMPORAIRE D'UN OPÉRATEUR-MÉCANICIEN D'ENTRETIEN DES EAUX ET
ASSAINISSEMENT**

CONSIDÉRANT les besoins en remplacement temporaire au Service des eaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Gendron, chef de division – Eaux;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M. Rémi Tessier à titre d'opérateur-mécanicien d'entretien des eaux et assainissement au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux et ce, à compter du 31 août 2008, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

"ADOPTÉE"

08-09-842

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / PROLONGEMENT DE LA PÉRIODE
D'EMBAUCHE DE M^{ME} VALÉRIE BEAUDOIN**

CONSIDÉRANT la résolution 08-04-439 autorisant l'embauche de M^{me} Valérie Beaudoin au Service des travaux publics, à titre d'étudiante, à compter du 5 mai 2008 pour un maximum de dix-huit (18) semaines;

CONSIDÉRANT qu'il est important de conserver un nombre suffisant d'employés pour exécuter les travaux d'entretien prévus dans les parcs et espaces verts de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Christian Janelle, chef de division – Parcs et espaces verts du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte de prolonger la période d'embauche de M^{me} Valérie Beaudoin, à titre d'étudiante, au-delà du 5 septembre 2008, selon les besoins du service, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail en vigueur des cols bleus, conformément aux termes et conditions énoncés à ladite convention.

"ADOPTÉE"

08-09-843

AUTORISATION DIRECTION GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- Cercle des Fermières de Vaudreuil / Installation de pancartes.

"ADOPTÉE"

08-09-844

PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT / RÉVISION

CONSIDÉRANT le plan d'intervention pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout adopté par la résolution 08-05-457;

CONSIDÉRANT que le tronçon de la route Harwood (autoroute 20) sera remis à plus tard dû au trafic occasionné par les travaux sur le pont Galipeault à Sainte-Anne-de-Bellevue;

CONSIDÉRANT que les conduites des rues Brouillard et Chevrier ont été mises à jour dans le plan d'intervention afin de modifier leur niveau hiérarchique d'intervention;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les documents de recommandations de remplacement de conduites d'aqueduc sur les rues Brouillard et Chevrier, datés de septembre 2008, soient adoptés pour qu'ils fassent partie intégrante du plan d'intervention antérieurement révisé en mars 2008;

QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions soit informé de l'acceptation par la Ville de la révision dudit plan d'intervention.

"ADOPTÉE"

08-09-845

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

08-09-846

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-09-847

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à 19 h 52 la séance soit levée.

"ADOPTÉE"

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

JS/kl

Jean St-Antoine, greffier